

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2015

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS, Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean-Paul ROY, Frédéric SIGNORI, Nicolas GEY.

Absente : Françoise MARTIN, absente non excusée.

Secrétaire de séance : Frédéric SIGNORI

La séance est ouverte à 20h30.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil, à l'unanimité.

2/ Subvention à l'Amicale des Jeunes : L'amicale sollicite une subvention de 650€. L'année dernière l'Amicale avait obtenu une subvention de 650€ pour pouvoir acheter un nouveau « baby-foot ». L'investissement n'ayant pas encore été réalisé, le CM accorde, à l'unanimité, une subvention de 500€.

3/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Le préfet propose la fusion de 7 communes (Mutigney, Dammartin-marpain, Thervay, Brans, Offlanges, Montmirey le château et Montmirey la ville) avec Jura Nord. Les communes doivent donner leur avis dans les 2 mois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre cette fusion en raison de l'absence de renseignements (fournis aussi bien par les communes concernées que par Jura Nord) sur l'endettement éventuel de ces communes, sur les projets éventuels d'investissement lourd qui seront à la charge de Jura Nord.

4/ Demande de mutation de Mme Sylvie LARDERET: Mme Larderet est secrétaire de mairie titulaire à Etrepigny et en disponibilité pour raison personnelle. Elle demande sa mutation pour le service de comptabilité de la commune de Vias pour le 1^{er} novembre 2015. Après délibération le CM accepte à l'unanimité cette mutation. La secrétaire actuelle sera en congé maternité en décembre pendant 6 mois et reviendra à 80% pendant 3 ans.

5/ Compte rendu de la commission gestion durable de la forêt, par Laurent CHENU : Présentation des parcelles pour la saison 2016/2017 : l'ONF propose les parcelles 14-59 et 60 pour éclaircies, les parcelles 46-47 et 72 pour une coupe d'amélioration et la parcelle 75 pour une coupe de régénération définitive. Cette année dans un souci de gestion durable, la commission demande aux affouagistes de s'inscrire avant de décider le volume de bois à couper afin d'éviter le gaspillage et des lots trop importants. Pour l'instant l'ONF propose les parcelles 34-1-7-27-28-8-9-39 et 14. Cette année il reste encore un reliquat de 14 stères de bois façonné et personne sur la commune ne s'est proposé pour l'acheter. La société RJL fait une offre à 32€ le stère à condition de les placer en bordure de route, ce qui représente un bénéfice de 10€ par stère pour la commune. Le CM après délibération (1 contre, 9 pour) vote le permis d'exploiter sur l'emprise de la future route forestière. Les bois des parcelles concernées (24, 25, 17, 18, 12 et 6) seront vendus en bloc. Le CM adopte à l'unanimité le prix de l'affouage pour le bois à façonner à 5 € le stère et 28 € pour le bois déjà façonné (correspondant à 23 € pour le bucheron et 5 € pour la commune). Un contrat d'approvisionnement entre la commune, l'ONF et 4 acheteurs potentiels de notre région est voté à l'unanimité par le CM (permettant de vendre à coup sûr notre hêtre mais avec un prix moyen fixé à l'avance, évitant la mévente).

6/ Compte rendu CCAS, par Sabrina CHAPUIS : le thé dansant aura lieu le 6 décembre de 14h à 18h. L'orchestre retenu pour l'animation touchera 180 € pour la prestation. L'entrée pour les personnes extérieures au village et les moins de 70 ans est de 5 €. Les gâteaux et boissons seront à 1 € (sauf la bière à 2 €). Le repas du 11 novembre sera préparé par M. FLEURY de Gendrey. Le repas est offert aux anciens du village, aux conseillers municipaux et leurs conjoints. M. CHEVASSUS se propose de jouer de l'accordéon. L'ACCA d'Etrepigny a fait un don de 50 € au CCAS en échange d'un escalier de l'ancienne station d'épuration.

7/ Compte rendu de la commission Patrimoine-Embellissement-Environnement, par Sabrina CHAPUIS: On rappelle que les critères de jugement pour le concours des maisons fleuries étaient : originalité, répartition et harmonie. Il est rappelé également que les prix offerts aux gagnants et aux participants n'ont rien coûté à la commune mais ont été offerts par Gamm Vert. L'embellissement des entrées de village sera poursuivi cette année par la plantation de rosiers devant les panneaux d'entrée d'agglomération. Deux pots de fleurs seront disposés de part et d'autre du portail du cimetière qui lui a été repeint par l'employé communal. Des plantations d'hortensia seront faites devant la mairie et au niveau des aménagements qui seront réalisés rue de Chaux. L'aménagement des plateaux ralentisseurs sera poursuivi par la mise en place de part et d'autre de haies d'arbustes protégées par de l'enrochement. L'abri bus rue de la Chirelle sera repeint et le mur de la fontaine rénové par des bénévoles. La couverture du réservoir incendie devrait être terminée avant l'hiver et l'aménagement paysager débutera au printemps. L'aménagement du poste de refoulement sur Rans surnommé « sainte Rita » va être réalisé par la mise en place de panneaux grillagés pour un montant de 663 € et la plantation de plantes grimpantes. La commission propose au CM de voter les aménagements suivants : terrain multisports et aire de jeux. Un terrain multisports de 12 m sur 22 m peut être installé dans le terrain en herbe entre l'école et la salle des fêtes. Le public visé est l'ensemble du village, adultes comme enfants, et bien sûr permettra aux enfants de l'école de bénéficier d'une structure adaptée pour l'éducation sportive, structure qui fait défaut sur la commune. Un devis de terrassement sera demandé de nouveau à plusieurs entreprises. Après plusieurs devis pour une structure multisports, la société SATD présente la meilleure offre pour un montant de 25 000 € TTC, comprenant le transport, fournitures et la pose clé en main. Le prix de l'enrobé serait d'environ 5000 € soit 16 € le m² HT, devis proposé par la société SJE. L'aire de jeux se situerait à la place du jeu de boules et permettra de modifier l'accès à l'école (cheminement en pavé en ligne directe sur l'entrée). Le grillage de l'école serait entièrement changé avec un devis de matériaux d'un montant de 283,44 € TTC. La société qui a présenté le meilleur devis pour la structure est la société bois dexter pour un montant de 8 000 € TTC.

8/ Compte rendu commission sécurité, par Jérôme GOUSSET : les habitants de la rue de CHAUX ont été invités à participer à cette commission pour donner leur avis sur les moyens de ralentir la circulation au niveau de cette rue. Un rétrécissement type « chicane » a été adopté. Il sera réalisé par des bénévoles entre les habitations de M. Mme DURAQUET et GUYOTTE. Le croisement au niveau du musée sera aménagé par un marquage au sol et un essai de STOP rue de Chaux.

9/ Compte rendu réunion sur les ordures ménagères à Jura Nord, par Frédéric SIGNORI : Le puçage des bacs est effectif depuis juillet 2015. Tous les bacs non puçés ne sont plus ramassés. L'évolution de la tarification incitative n'est pas encore définie. Le but est d'obtenir en 2016 une double facturation (pour que l'utilisateur se rende compte de ce qu'il paierait avec la facturation incitative) pour une application définitive en 2017. L'accès à la déchetterie est limité à 26 passages par an à raison de 0.5 mètre cube par semaine hors déchets verts. Il est autorisé pour les déchets verts un volume de 5 m³ par semaine avec une limite de 15 m³ par an. Au-delà le dépôt de déchets verts sera payant.

10/ Renouvellement du bail de chasse : cette année le bail n'augmentera pas et est fixé à l'unanimité par le CM à 972,50 €.

11/ Questions diverses :

- la signature de la vente de la voirie du lotissement de la Louvière à la commune pour l'euro symbolique a lieu ce jour.
- Le trou devant l'entrée du cimetière sera rebouché avec le gravier stocké sur le parking du Guépier.

La séance est levée à 23h20.